



Réunion publique du 26 avril 2019

A l'invitation du Syndicat de Quartier de Cap de Bos, Monsieur Franck Raynal, maire de Pessac est venu à la rencontre des habitants du quartier de Cap de Bos.

Il était accompagné des élus suivants (ordre alphabétique) :

M. Berthomieux, conseiller municipal délégué à la voirie et à l'assainissement.

Mme Di Camillo, adjointe du secteur 4 - Pessac nature (3m-Bourgailh, Cap de Bos, Magonty et Toctoucau). Déléguée à l'événementiel.

M. Lagarrigue, conseiller municipal délégué aux personnes en situation de handicap.

M. Landreau, adjoint délégué à l'environnement, au développement durable et à la participation.

M. Martin, 1er adjoint délégué à la Coordination des Politiques de Proximité, aux Espaces publics et aux Déplacements.

M. Rautureau, conseiller municipal délégué au commerce, à l'artisanat et aux marchés de plein air.

Mme. Trautman, 2e adjointe déléguée à l'économie, à l'emploi et à la formation.

Plusieurs questions ont été posées par les habitants du quartier qui s'étaient déplacés à la Maison de Quartier.

1. Maison de Quartier : des aménagements sont prévus cet été. Ceux-ci ont fait l'objet de courriers adressés à la Mairie par le Syndicat de Quartier.

Tout d'abord, des travaux d'insonorisation auront lieu pour le confort sonore des utilisateurs, beaucoup de plaintes étaient remontées à ce sujet.

Ensuite, la faisabilité de l'installation d'un écran et d'un vidéo projecteur sera étudiée.

Enfin, un réaménagement de la cuisine aura lieu. En effet, l'exiguïté du coin vaisselle est très gênante lors des manifestations.

2. Aménagement du carrefour du Pacha

Les services métropolitains ainsi que les Maires de Pessac et Cestas y travaillent. Pessac souhaite que deux carrefours giratoires soient créés, dont un en amont du carrefour sur la voie venant de Cestas, l'autre à l'emplacement du grand carrefour actuel.

Un projet devrait voir le jour dans les deux ou trois ans qui viennent.

3. Que va-t-il se passer après la démolition du Pacha ?

100 logements sont prévus (beaucoup moins qu'au moment de l'acquisition du terrain par les promoteurs), mais aucun projet n'a encore été déposé.

Le PLU existe, Aquitanis et Mesolia, deux bailleurs sociaux, sont propriétaires du terrain depuis 2014, mais la diminution du nombre de logements qui leur a été imposée a différé leur dépôt de projet.

4. Une question est posée sur l'absence d'une « ressourcerie » en parallèle à la déchetterie de Pessac, pour valoriser les objets et les matériaux.

Réponse : il y a un local, une « aire de Réemploi » sur l'emplacement de la déchetterie gérée par des étudiants de l'association Etu'Recup, la ressourcerie du Campus de Pessac. Une convention existe entre la Mairie de Pessac et cette association. Plusieurs fois par semaine, une permanence y est organisée : les Pessacais peuvent y apporter des objets pour une seconde vie. (des meubles, des appareils électriques et électroniques, de la vaisselle, des luminaires, ainsi que des vélos ou pièces de vélos)

5. Qualité des trottoirs avenue du Dauphiné

Un habitant signale des ornières, des flaques d'eau et des caniveaux plein de feuilles qui sont dangereux pour les marcheurs.

Réponse : les trottoirs sont parfois abîmés par le stationnement qui y est interdit. Quelques stationnements complémentaires pourraient être réalisés. Sur cette avenue, afin de réduire la vitesse des voitures, des îlots ont été ajoutés aux places de stationnement marquées au sol, ces aménagements vont être réévalués et transformés cet été.

A ce moment-là, les trottoirs pourront être revus et un peu de grave ajoutée.

6. Problème de circulation sur cette même voie. Trop de circulation à certains moments autour de ces îlots ?

Réponse : les techniciens ont des normes uniformes sur la Métropole mais il y aura des corrections faites d'ici fin mai (un des îlots devrait être supprimé).

7. Une boîte à livres a été demandée.

Sur le site de la Mairie, on peut voir les différents emplacements des boîtes à livres de Pessac. Il y en avait une au lac de Cap de Bos, mais celle-ci a été vandalisée, elle sera remplacée d'ici la fin de l'année.

8. Demande de quelques riverains de l'avenue de Bretagne.

M. Limousin, représentant ces quelques riverains, indique que le plateau ralentisseur sur l'avenue de Bretagne à la hauteur de l'avenue de Flandre présente des inconvénients très gênants, et demande sa suppression. La circulation importante et la vitesse excessive qu'il ne réduit pas génèrent des nuisances (bruit, vibrations, eaux pluviales). Il pourrait être remplacé par un autre système.

De plus, il provoque un mauvais écoulement des eaux lors de fortes pluies au niveau des avaloirs proches.

De plus, la circulation en sens unique devant l'école est diversement appréciée, serait-elle à revoir ?

Réponse : la Mairie va étudier l'enlèvement de ce plateau courant juin et étudiera ce qui peut être fait (travaux en 2020)

Un riverain en colère évoque des inondations fréquentes de sa propriété. La Mairie ira voir sur place.

9. Piste cyclable de l'avenue de Beutre

La piste s'arrête brutalement en direction de Mérignac.

Réponse : le Maire a déjà contacté le Maire de Mérignac, M. Anziani au sujet des ralentisseurs avenue de la Princesse. Hélas Pessac ne peut que constater l'arrêt de cette piste, seule, la ville de Mérignac peut changer cet état de fait.

10. Absence de toilettes publiques au niveau du centre commercial

Réponse : la demande pourrait être faite au niveau du budget participatif.

Il y a eu un problème de fonctionnement des toilettes à la Maison de Quartier pendant le vide-grenier, un signalement a été fait. Une intervention a-t-elle eu lieu ?

M. Limousin a proposé un partage des toilettes du TBM, réponse : non, c'est impossible.

11. Compétition de natation sur Pessac ?

M. Boiteau indique que des compétitions de haut niveau ne peuvent être organisées dans les piscines sur Pessac. Le club de nageurs de Caneton est performant et un équipement manque.

Réponse : une piscine métropolitaine est en projet sur Mérignac. Celle-ci pourra accueillir ces regroupements de nageurs dans de bonnes conditions.

La piscine de Caneton est maintenant vétuste mais accueille les scolaires et des associations. D'ici fin 2019, un projet sera déposé. Si une transformation de l'existant est décidée, l'équipement sera indisponible pour 3 ou 4 ans. Un espace a été libéré à Cazalet, celui-ci pourrait accueillir un nouvel équipement qui pourrait être construit pendant la fin de vie de Caneton. Cette nouvelle piscine pourrait être ouverte au public.

12. Le panneau d'affichage du Syndicat de Quartier

Celui-ci a été placé à un endroit qui n'est pas optimal pour la communication et fait l'objet d'échanges de courriers entre l'association et les services de la Mairie.

L'association redemande son déplacement au bord de la parcelle d'herbe le long de la voie d'accès au parking pour être mieux vue des usagers du centre commercial.

Réponse : tous les espaces autour du centre commercial n'appartiennent pas forcément à la Mairie. De plus les réseaux souterrains limitent les implantations. Le choix de l'emplacement aurait été fait en concertation avec des membres de l'association, ce qu'elle conteste. A suivre...

13. Stationnement avenue de Bretagne

Est-ce qu'une requalification de la rue pourrait être envisagée ?

Pourrait-on modifier certains trottoirs pour ajouter du stationnement légal et éviter ainsi le stationnement sur les trottoirs ?

A suivre.

14. Déchets verts : ce service rendu aux Pessacais est très apprécié et la Mairie en est remerciée.

Remerciements également pour les installations du Bourgailh très appréciées par tous.

15. Les 40 ans de l'association de Quartier les 21 et 22 juin

Il y a un problème de livraison de chaises et de tables. Il est demandé que celles qui sont livrées au stade puissent être déplacées vers la Maison de Quartier et inversement.

Réponse : il est difficile de contenter tout le monde à ces dates, les services sont très sollicités. A suivre.

16. Implantation du secours populaire au stade ?

Réponse : oui, une maison située sur le stade est réservée pour le secours populaire ouvert 3 fois par semaine. Des travaux commenceront en octobre.

Remerciements aux élus, fin de la réunion publique.